



## COMMUNIQUE RELATIF AU CONTROLE DE 2 524 AGENTS REJETES DEFINITIVEMENT LORS DU PRE ENROLEMENT.

Dans le cadre de la finalisation de l'opération d'identification biométrique des agents de la Fonction Publique, il est porté à la connaissance des 2 524 agents rejetés au pré-enrôlement qu'une opération de contrôle de leur situation administrative est programmée du **Mardi 14 au Samedi 25 mai 2024**.

A cet effet, les agents concernés sont invités à se présenter aux lieux de contrôle indiqués ci-dessous munis de leurs dossiers administratifs et d'état civil (arrêté d'engagement, extrait de naissance sécurisé, carte d'identité biométrique, attestation de pré-enrôlement, copie de diplôme).

- **Pour la zone spéciale de Conakry couvrant les départements ministériels et les communes de la ville de Conakry :**

**Lieu indiqué :** le siège de l'Inspection Générale de l'Administration Publique (IGAP) conformément au chronogramme mis à la disposition des Chefs de Division des Ressources Humaines.

- **Pour les régions administratives et préfectures de l'intérieur du pays :**

**Lieu indiqué :** l'Inspection Régionale de l'Administration Publique de ressort.

Par ailleurs, il est rappelé que conformément aux dispositions de la loi portant statut des agents de l'État et des articles 8 et 13 de l'Arrêté A/2022/786/PM/SGG du 21 avril 2022, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des conseils de discipline des départements ministériels et des préfectures, **« tout agent ayant falsifié ses titres, diplômes et tout autre document ayant permis son recrutement ou sa promotion, est passible de licenciement »**.

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique sait compter sur la compréhension habituelle et l'esprit civique des agents concernés pour le respect des dispositions du présent communiqué.

Conakry le..... **10 MAI 2024** ..... 2024

  
**Faya François BOUROUNO**

